



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 26 novembre 2024
Salle de la Chapelle à La Châtre

Nombre de délégués du Pays : 112

51 communes (102 délégués), 3 Communautés de Communes (6 délégués), Conseil départemental de l'Indre (4 délégués)

Étaient présents ou représentés : 75 délégués

Étaient excusés : 37 délégués

	Noms	51 Communes 3 CDC 2 Cantons	Présents 75		Pouvoirs 4	Excusés 37
			Titulaires 69	Suppléants 6		
Délégués des Communes						
1	ALAPETITE Claude	MONTLEVIC	x			
2	AUCLAIR Quentin	PERASSAY		x		
3	BAUDRY Gérard	LOUROUER ST LAURENT	x			
4	BELLET Alain	POULIGNY ST MARTIN				x
5	BERDUCAT Cédric	LOURDOUEIX ST MICHEL				x
6	BERGUA Catherine	SAZERAY	x			
7	BERTRAND Philippe	NOHANT VIC				x
8	BESNIER Marie-Claire	LYS ST GEORGES	x			
9	BEUGNET Nicole	SAZERAY	x			
10	BIDEAUX Nicolas	CROZON SUR VAUVRE	x			
11	BIGRAT Chantale	SARZAY				x
12	BOMBLED Pascale	MONTCHEVRIER	x			
13	BONNIN Jean-Michel	BRIANTES	x		x	
14	BOURDEAU Jean-Marie	LACS				x
15	BOURY Alexis	STE SEVERE S INDRE	x			
16	BRE Laurent	ORSENNES	x			
17	BRUNET Charline	MONTGIVRAY				x
18	CALAME Daniel	SAINT PLANTAIRE	x			
19	CHAGNON Bernard	LIGNEROLLES	x			
20	CHAGNON Josette	LACS				x
21	CHAMPEAU Francis	BRIANTES	x			
22	CHARASSON Patrick	FEUSINES	x			
23	COLLET Antoine	MONTCHEVRIER	x			
24	COUTURIER Pascal	VICQ-EXEMPLET				x
25	D'HOOGHE Nicole	VERNEUIL SUR IGNERAIE	x			
26	DALOT Jean Pierre	CLUIS		x		
27	DARCHY Guy	ORSENNES	x			
28	DAUDON Christèle	POULIGNY NOTRE DAME	x			
29	DAUDON Daniel	CREVANT	x		x	

JL DORADOUX

Mélissa PENOT

30	DEBEURET Jean-Louis	MOUHERS	x			
31	DEFOUGERE Gérard	LE MAGNY	x			
32	DEGAY Jean-Michel	AIGURANDE	x			
33	DEGUET Rémy	SAINT PLANTAIRE	x			
34	DEMOCRATE Hervé	MALICORNAY	x			
35	DENORMANDIE Arnaud	FOUGEROLLES	x			
36	DEVAUX Samuel	POULIGNY NOTRE DAME	x			
37	DEVISSCHER Thomas	VIGOULANT				x
38	DIMEGLIO Rémi	CREVANT				x
39	DOUET Patrice	VERNEUIL SUR IGNERAIE	x			
40	DUPLESSIS Jean-Claude	MALICORNAY				x
41	FLEURET Sylvie	BUXIERES D'AILLAC				x
42	FLEURY Didier	CLUIS	x			
43	FORGET Joseph	VIJON	x			
44	GAUTRON Guy	NEUVY ST SEPULCHRE	x			
45	GENICHON René	VIGOULANT	x			
46	GENICHON Sébastien	NERET				x
47	GERBIER Agnès	ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE				x
48	GLEN Stéphanie	ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE				x
49	HERLEMONT Etienne	LIGNEROLLES	x			
50	HIBERT Chantal	TRANZAULT	x			
51	HUGOTTE Philippe	MERS SUR INDRE	x			
52	JOUHANNEAU Emmanuel	MAILLET				x
53	JUDALET Patrick	LA CHATRE	x			
54	JÜRGING Christiane	FOUGEROLLES	x			
55	LABESSE Elisabeth	CHASSIGNOLLES	x			
56	LABRUNE Mathieu	MONTIPOURET	x			
57	LACOT Antoine	LA BUXERETTE		x		
58	LACOU Serge	SARZAY	x			
59	LAFONT Marc	MERS SUR INDRE	x			
60	LEFORT Hubert	SAINT CHARTIER				x
61	LEUILLET Marie-Laure	LA CHATRE	x			
62	LOEUILLET Gilles	MONTIPOURET				x
63	MAILLIEN Bernard	AIGURANDE				x
64	MALASSENET Christine	LOUROUER ST LAURENT				x
65	MALCURAT Patricia	PERASSAY				x
66	MARATHON Jean Paul	BUXIERES D'AILLAC				x
67	MATHEY Jean Luc	NEUVY ST SEPULCHRE	x			
68	MELIN Bénédicte	VIJON	x			
69	MERCIER André	THEVET ST JULIEN	x			
70	MICHOT Olivier	LYS ST GEORGES	x			
71	MITATY Bernard	CROZON SUR VAUVRE	x			
72	MONTINTIN Christian	GOURNAY				x
73	NICOLAS Barbara	MOUHERS		x		
74	NICOLET Jean Pierre	ST AOUT	x			
75	NONIN Patrick	NOHANT VIC	x			
76	PATRIGEON Philippe	LA BERTHENOUX				x
77	PELLETIER Philippe	URCIERS	x			
78	PERSONNAT Marion	VICQ-EXEMPLET				x
79	PETERS William	MONTLEVIC				x
80	PILLET Michelle	LA BERTHENOUX	x		x	
81	PILLOT DUPUIS Laurence	SAINTE SEVERE	x			

Christel JACQUET

Claudine LAMY

82	PION Angélique	LA MOTTE FEUILLY				x
83	PIOT Hugues	SAINT CHARTIER				x
84	PRADAT Eric	URCIERS				x
85	RABILLE Franck	LA BUXERETTE	x			
86	ROBERT Jean-Pierre	ST DENIS DE JOUHET				x
87	ROBIN Sébastien	NERET				x
88	ROUET Serge	SAINT AOUT	x			
89	ROUILLARD Maryse	LA MOTTE FEUILLY	x			
90	ROUTET Carine	MAILLET				x
91	ROY Jean-François	FEUSINES				x
92	SACHET Bertrand	GOURNAY	x			
93	SALMON Michel	CHAMPILLET				x
94	SAUVARD Christine	LOURDOUEIX ST MICHEL	x			
95	SAVY Philippe	MONTGIVRAY	x			
96	SIMON Bruno	ST DENIS DE JOUHET	x			
97	SOULETTE Dominique	CHAMPILLET		x		
98	TEMPLIER Dominique	THEVET ST JULIEN	x			
99	VIAUD Philippe	TRANZAULT	x			
100	WEINLING Eric	POULIGNY ST MARTIN	x			
101	YVERNAULT Dominique	CHASSIGNOLLES	x			
102	YVERNAULT Philippe	LE MAGNY	x			
Délégués des Communautés de Communes						
103	BEGAT Julien	CDC Marche Berrichonne	x			
104	COURTAUD Pascal	CDC Marche Berrichonne	x			
105	GUENIN Didier	CDC Val de Bouzanne				x
106	MANCOIS Jean Luc	CDC La Châtre Ste Sévère		x		
107	ROUTET Philippe	CDC Val de Bouzanne	x			
108	VILCHES-PARDO Patricia	CDC La Châtre Ste Sévère				x
Conseillers départementaux						
109	DAUGERON François	Canton La Châtre	x		x	
110	ELION Virginie	Canton Neuvy St Sépulchre	x			
111	ROBERT Christian	Canton Neuvy St Sépulchre				x
112	SELLERON Michèle	Canton La Châtre	x			

Isabelle PEDARD

Pascal CHERAMY

Autres personnes présentes / excusées :

	Noms	Région / Département / Conseil développement / Equipe du Pays / Intervenants	Présents 12	Excusés 2
1	COMPAIN Aymeric	Conseiller Régional référent	x	
2	ROULLET Dominique	Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire	x	
3	JOUHANNEAU Corine	Directrice de l'Espace Région dans l'Indre		x
4	CHEVALLIER Jeanne	Chargée de mission Région	x	
5	DUSAUSSOY Boris	Directeur de la DATER, Département de l'Indre		x
6	MOREAU Jean-Claude	Président du Conseil de développement	x	
7	LE ROUX Yann	Directeur	x	
8	ALLOUCHE Janna	Chargée de mission urbanisme durable	x	
9	YVERNAULT Isabelle	Assistante direction-comptable (gestionnaire LEADER)	x	
10	CLERGEAU Maureen	Chargée de mission Transition écologique (PAT/CRTE)	x	
11	PERES Katia	Animatrice OPAH	x	
12	SADOIS Christophe	Directeur-adjoint de l'Espace Région dans l'Indre	x	
13	GERBER Emmanuel	Chargé de mission mobilités durables 18/36 - Région	x	
14	WILLEMOT Thomas	Correspondant territorial - Région	x	

Le quorum étant atteint, M. DAUGERON, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de la Chapelle de LA CHATRE.

Il remercie M. JUDALET, Maire de La Châtre pour l'accueil du Comité syndical dans sa commune.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant).

Il salue chaleureusement la présence des élus régionaux (M. ROULLET, Vice-Président, M. COMPAIN, Conseiller régional référent du Pays), de ses collègues Vice-Présidents du Pays (M. JUDALET, M. COURTAUD), et des Conseillères Départementales de l'Indre (Mme ELION, Vice-Présidente, Mme SELLERON).

Le Président procède à la désignation du secrétaire de séance. **Mme Nicole D'HOOGHE**, Maire de la commune de Verneuil-sur-Igneraie est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 4 avril 2024. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Région Centre-Val de Loire : présentation de la nouvelle offre REMI+
- 2) CRST : clôture CRST 18-24, avancement CRST 24-30
- 3) Habitat : avancement étude préopérationnelle - Pacte Territorial 2025
- 4) MAEC : candidature PAEC et animation MAEC 2025
- 5) Projet alimentaire : validation de la stratégie du PAT, candidature AAP
- 6) Questions diverses : RIFSEEP, prévoyance, assurance statutaire, décision modificative

1) Région Centre-Val de Loire : présentation de la nouvelle offre REMI+

Le Président passe la parole aux intervenants de l'Espace Région dans l'Indre (M. SADOIS, directeur-adjoint, M. GERBER, chargé de mission mobilités durables 18/36, M. WILLEMOT, correspondant territorial).

M. GERBER indique que les anciens marchés de transports publics ont évolué en délégation de service public avec la société RD Berry.

Le nouveau service REMI+ est en place depuis le 2 septembre 2024 :

- Moins de lignes sur le territoire, mais en contrepartie plus de fréquence, des trajets plus directs et des temps de parcours maîtrisés
- Il n'y a plus de réservations téléphoniques

L'offre REMI+ (cf. présentation en annexe 1) est la suivante sur le Pays de La Châtre en Berry :

- **2 lignes régulières :**
 - o Ligne F : La Châtre - Châteauroux
 - o Ligne I : Aigurande – Châteauroux

- **Transport à la demande :**
 - Transport à la demande de rabattement pour prendre une ligne régulière
 - CDC LA CHATRE rabattement sur ligne F à La Châtre (communes sud) et à Ardentes (communes nord)
 - CDC MARCHE rabattement sur ligne I à Aigurande
 - CDC BOUZANNE rabattement sur ligne I à Neuvy St Sépulchre
 - Transport à la demande de proximité (2 demi-journées par semaine)
 - CDC LA CHATRE : A La châtre, le mercredi après-midi et le samedi matin
 - CDC MARCHE : A Aigurande, le mercredi matin et le vendredi matin
 - CDC BOUZANNE : A Neuvy St Sépulchre, le mardi matin et le jeudi matin

Compte tenu de la mise en service récente du transport à la demande, les chiffres du 1^{er} bilan sur 2,5 mois sont encourageants.

- CDC LA CHATRE :
 - Bonne utilisation du service de rabattement de La Châtre (Ligne F) : une trentaine d'usagers
 - Utilisation moyenne du transport de proximité à La Châtre : une dizaine d'usagers
 - Faible utilisation du service de rabattement d'ardentes (Ligne F) : moins de 10 usagers
- CDC MARCHE :
 - Utilisation moyenne du service de rabattement d'Aigurande (Ligne I) : une dizaine d'usagers
 - Très faible utilisation du transport de proximité à Aigurande : 2 usagers
- CDC BOUZANNE :
 - Faible utilisation du service de rabattement de Neuvy (Ligne I) : moins de 10 usagers
 - Quasi non-utilisation du transport de proximité à Neuvy : 1 seul usager

M. COURTAUD, Président de la CDC de la Marche Berrichonne, regrette le manque d'informations de la Région vis-à-vis de la Communauté de Communes pour conforter la mise en place de l'offre REMI+.

M. GERBER indique que l'information a été faite auprès des communes par le délégataire RD Berry (dépôt des flyers dans les mairies). En complément, une information a été diffusée sur les radios locales et dans la presse.

M. COURTAUD tient à préciser que l'information n'a pas été faite auprès de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne qui est la maison des services du territoire. Le travail a été fait à moitié, ce qui explique d'ailleurs la faible utilisation de ce service par les usagers.

M. ROULLET, Vice-Président de la Région, indique que les services régionaux feront remonter ces dysfonctionnements auprès du délégataire. Il invite les élus à signaler toutes les anomalies qu'ils peuvent constater, de façon à améliorer le service de transport.

Compte tenu de la méconnaissance de l'offre de mobilité sur le territoire (REMI, SNCF, aides permis de conduire, offre de mobilité solidaire...), la région propose :

- Une formation gratuite de 1er niveau de conseil en mobilités durables et solidaires à destination des agents des mairies, des communautés de communes, des espaces France Services et des associations.
2 sessions par an à l'échelle du département : prochaine session le 29 janvier 2025 à Châteauroux.
- Un Webinaire départemental d'interconnaissance des opérateurs de mobilités solidaires et des professionnels de l'emploi, de la formation et de l'insertion : 27 mars 2025 de 10h à 12h.

Depuis plus d'un an, la région a testé avec succès le service de véhicules en autopartage dans l'Indre sur la CDC d'Eguzon-Argenton avec 2 véhicules disponibles à la gare. Prochainement la région va déployer ce service auprès de toutes les CDC de l'Indre, avec une offre socle de 2 véhicules en autopartage sur chaque CDC, qui pourra élargir son parc de véhicules avec un financement de la région à hauteur de 50%.

M. VIAUD, Maire de Tranzault, note que le service de transport s'est certainement amélioré sur les lignes principales, mais le service de rabattement est en diminution avec des plages horaires contraignantes pour les usagers. On regrette une fois de plus l'abandon des petites communes sur notre territoire, à l'image des problématiques déjà soulevées pour améliorer le service de transport scolaire.

M. GERBER répond que la fiabilité des horaires de départ et d'arrivée tout au long de l'année permet aux usagers de mieux s'organiser. En complément, le service de rabattement permet à chacun de rejoindre un point d'arrêt sur les lignes régulières. Il encourage les habitants qui ne sont pas satisfaits du service de transport, à faire remonter leurs réclamations auprès de la Région.

Mme LABESSE, Maire de Chassignolles, demande si le transport de rabattement est déclenché à partir d'une seule personne.

M. GERBER répond par l'affirmative. C'est bien si cela rend service à une personne, mais il s'agit bien d'un service transport collectif donc l'objectif est d'attirer un maximum d'usagers.

Mme LABESSE demande le coût du transport pour l'utilisateur.

M. GERBER indique que le tarif unique est de 3,20€ avec des réductions pour les abonnements, les jeunes, les personnes âgées... . Il rappelle que depuis septembre 2023 les usagers commerciaux ont la possibilité sous conditions d'utiliser les transports scolaires des collégiens/lycéens sous réserve de places disponibles dans les cars. Pour en bénéficier, il faut contacter le délégataire RD BERRY en gare routière de Châteauroux (tarif 25€ par mois). Une expérimentation est actuellement en cours dans le département d'Eure-et-Loir (28) pour un usage ponctuel des transports scolaires avec un titre de transport sur le téléphone des usagers. Si l'expérimentation est fiabilisée, cela pourrait se mettre en place à l'échelle de toute la région.

M. MOREAU, Président du Conseil de développement, indique que l'horaire de 7h25 est trop juste pour prendre le train à destination de Paris.

M. GERBER précise qu'ils reverront ce point avec la SNCF, sachant que les horaires vont changer à la mi-décembre.

Le Président insiste sur l'importance de faire remonter les réclamations auprès de RD BERRY, délégataire du service transport de la Région. Il rappelle la problématique des points d'arrêt pour les transports scolaires.

Pour les transports scolaires, M. GERBER indique qu'il existe un règlement et une commission d'arbitrage.

M. VIAUD souligne l'incohérence des transports scolaires offrant la possibilité à des personnes d'utiliser ce service, alors que certains élèves ne sont pas pris en charge pour des critères de distance.

M. ROULLET tient d'abord à soutenir les agents de la Région chargés des services de transport. Il souligne la problématique des transports et de la mobilité dans un département où l'habitat est très diffus. Pour les transports scolaires, il rappelle que la commission d'arbitrage permet de résoudre certaines situations. Toutefois, il insiste sur la nécessité de respecter des règles de sécurité, et rappelle à ce titre le malheureux décès d'un enfant dans le Cher. La Région ne peut pas répondre à toutes les demandes, mais essaie autant que possible de répondre au mieux. Il insiste sur la volonté de la Région d'améliorer les services de transport.

Mme LABESSE sollicite une note d'information succincte à mettre dans les bulletins municipaux.

M. GERBER rappelle qu'il existe un dépliant. Il indique également que l'on peut consulter le site de la Région : <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/horaires-et-itineraires/remi-plus-a-la-demande/>

En sélectionnant dans le menu déroulant « REMI 36 » puis sa « commune de résidence », chaque usager pourra trouver l'ensemble de l'offre de transport à la demande sur sa commune.

Le Président remercie les intervenants de la Région pour leur présentation de l'offre REMI+.

2) CRST : clôture CRST 18-24, avancement CRST 24-30

Le Président rappelle que la dotation de la Région Centre-Val de Loire pour le Contrat Régional 2018-2024 est de 7 142 000 €, dont une enveloppe CRST de 6 792 000 €, et une dotation A VOS ID de 350 000 €.

Il indique que la programmation du CRST 2018-2024 va se terminer à la Commission Permanente Régionale (CPR) du 29 novembre 2024.

Dossiers validés en CPR :

- 113 dossiers CRST : subvention accordée = 6 690 300 € (98,50%)
- 14 dossiers A VOS ID : subvention accordée = 325 532 € (93,01%)

92 dossiers CRST soldés : subvention versée = 5 737 014 € (85,75 %)

Pour les 21 dossiers non soldés à ce jour, le Président indique que la clôture des paiements devra se faire avant le 31 mars 2025, de façon à effectuer une demande de versement du solde auprès des services de la Région **au plus tard le 30 avril 2025**.

Le Président évoque à présent le projet de convention « ambitions partagées 2030 » avec la Région pour le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST 2024-2030).

La dotation régionale sera de 7 142 000 €, dont une enveloppe A VOS ID de 350 000 €, animation CRST de 210 000 €, et ingénierie de 275 000 € (animation PAT sur 4 ans : 125 000€, animation mobilité sur 3 ans : 75 000€, 3 campagnes de plantation de haies : 75 000€).

Sur la base de ces chiffres, il resterait une enveloppe CRST de 6 307 000 € à répartir dans les Contrats Régionaux des 3 Communautés de communes, afin de financer les projets suivants :

- Projet intercommunautaire : rénovation de la piscine du Pays
- Projets prioritaires après le recensement effectué auprès des collectivités (3 CDC et 51 Communes)
- Projets agricoles (diversification agricole alimentaire et non alimentaire)
- Projets des bailleurs sociaux (rénovation énergétique des logements sociaux)

Le Président rappelle que le Pays est le coordonnateur de ces contrats régionaux signés par la Région, les Communautés de communes et le Pays.

M. ROULLET souhaite rappeler que sur la dotation régionale du CRST, les territoires du sud de la région bénéficie d'une enveloppe supplémentaire de 1 M€ de fonds sud au titre de la solidarité régionale. Il évoque les difficultés financières au niveau du budget de l'Etat qui vont se répercuter sur les budgets des collectivités (régions, départements, CDC, communes). Suite au débat d'orientation budgétaire de la Région, ce serait une perte de 60 M€. Dans ce contexte difficile, la Région souhaite poursuivre la solidarité auprès des territoires en maintenant d'une part la dotation CRST à l'échelle régionale de 400 M€ sur 6 ans, et d'autre part les conventions avec les départements de 16 M€ par an. Il rappelle que la région a apporté 160 M€ dans le cadre d'un partenariat dédié à la couverture en très haut débit. Il indique que la région souhaite maintenir le dispositif Cap'asso, la gratuité des transports et des fournitures scolaires.

M. SIMON, Maire de St Denis de Jouhet, demande si les bailleurs sociaux ont bénéficié d'une aide dans le précédent contrat régional.

M. LE ROUX répond qu'ils ont bénéficié d'une aide de l'ordre de 50 à 80K€ qu'il convient de vérifier (*après vérification : la SCALIS a obtenu une aide de 71 000 € pour la rénovation énergétique de 14 logements sociaux et la construction de 14 logements sociaux individuels : 9 PLUS et 5 PLAI*).

Le Président propose aux délégués de valider le projet de convention Région-Territoires ambitions partagées 2030.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention présentée en séance qui acte les points suivants :
 - Les ambitions partagées à horizon 2030 entre la Région et le Territoire
 - Le projet intercommunautaire : rénovation de la piscine du Pays à La Châtre
 - La dotation globale de 7 142 000 € pour les nouveaux CRST à l'échelle des 3 CDC, dont les crédits réservés suivants : A VOS ID 350 000€, ingénierie 485 000€
- AUTORISE le Président à signer la convention Région-Territoires « ambitions partagées 2030 » avec le Président de la Région Centre-Val de Loire et les Présidents des 3 Communautés de communes du territoire

3) Habitat : avancement étude préopérationnelle - Pacte Territorial 2025

Le Président passe la parole à Elisa LALANDE, Cheffe de projets étude et habitat à Soliha Centre-Val de Loire, pour présenter l'état d'avancement de l'étude pré-opérationnelle à la définition d'un dispositif adapté d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire.

Contexte

Pour améliorer le parc de logements privés et accompagner les ménages les plus fragiles, le Pays s'est engagé dans des dispositifs d'OPAH successifs, portés en régie avec une convention SOLIHA 36 pour l'habitat indigne.

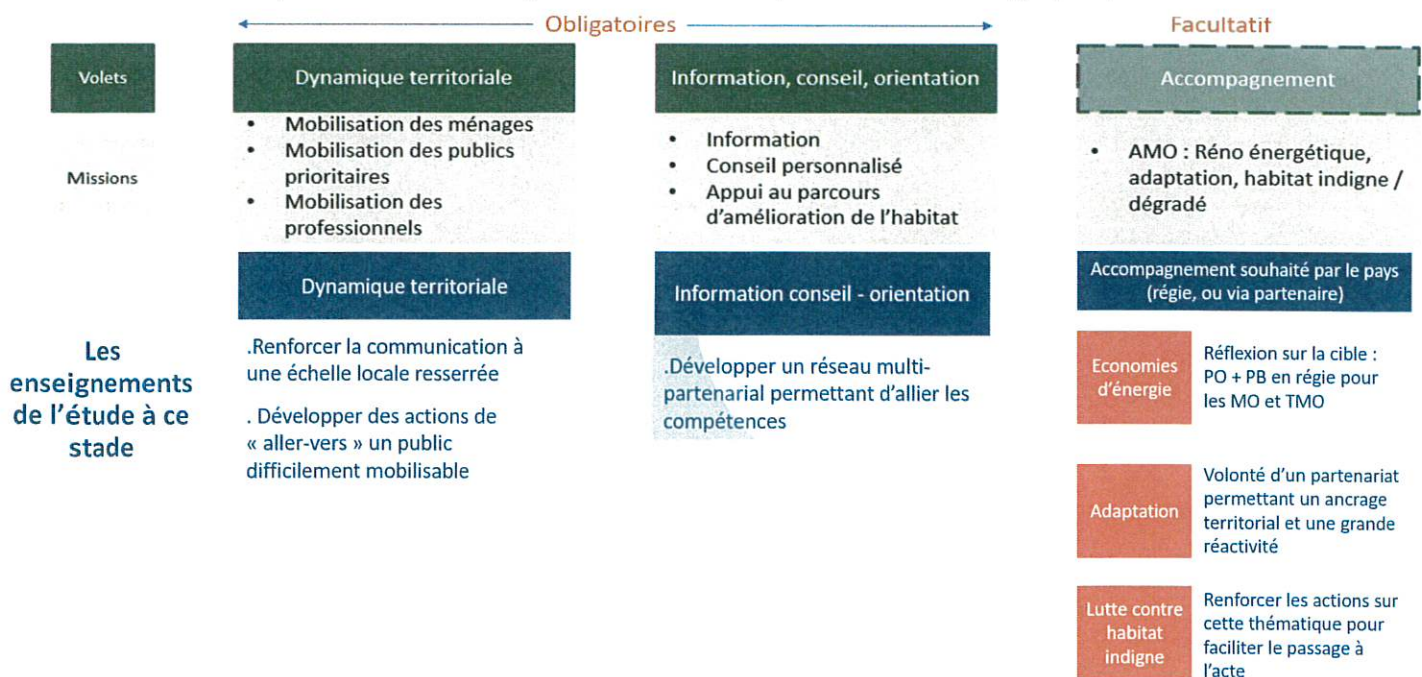
L'OPAH arrivant à échéance, le Pays va s'engager dans un nouveau dispositif de contractualisation avec l'Etat « le Pacte territorial ».

A partir de 2025, le Pacte territorial sera un « Service public de la rénovation de l'habitat » financé par l'Anah et destiné à tous les ménages pour la rénovation énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et l'adaptation des logements au handicap ou à la perte d'autonomie. Certains volets du Pacte pourraient éventuellement bénéficier d'un financement FEDER dans des conditions qui restent encore à préciser.

Les éléments de diagnostic sont détaillés en annexe 2.

M. ROULLET rappelle que le PIG est un partenariat Région-Département. Ce dispositif d'adaptation des logements dans un département rural impacté par une population vieillissante, est essentiel car il participe au maintien à domicile des personnes âgées.

Pacte Territorial = porte d'entrée unique sur les 3 volets présentés dans le graphique ci-dessous



Pour ces 3 volets du Pacte Territorial, les missions sont détaillées en annexe 3.

Sur la base de ces missions, la maquette financière sera finalisée en vue de formaliser une proposition de convention Pacte Territorial qui sera soumise à l'ANAH dans les prochains mois.

A ce stade, le Pays doit prendre une délibération de principe pour s'engager dans un Pacte Territorial et lancer les marchés.

Le Président remercie Mme LALANDE pour cette présentation très pédagogique. Il insiste sur le développement économique généré par cette opération d'amélioration de l'habitat au travers des travaux réalisés par les entreprises locales. De plus, les travaux d'adaptation des logements permettent aux personnes âgées et/ou handicapées de rester le plus longtemps possible à leur domicile.

Mme PERES indique en synthèse que le dispositif OPAH change de nom pour devenir un « PACTE », qui viendra conforter la dynamique partenariale avec des financements fléchés sur les différentes missions. Elle indique que l'information sur ce nouveau dispositif PACTE se fera à une échelle plus locale avec des interventions au sein des conseils communautaires et des conseils municipaux qui en feront la demande.

Le Président propose de faire une première information sur le PACTE au sein des conférences des maires de chaque communauté de communes.

Le Président propose aux délégués de valider l'engagement du Pays au 1^{er} janvier 2025 dans un PACTE TERRITORIAL.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'intention d'engager un PACTE TERRITORIAL à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 5 ans, qui sera délibéré au plus tard le 31 mars 2025 et signé avant le 30 juin 2025
- AUTORISE le Président :
 - À proroger l'actuelle OPAH-RR jusqu'à la mise en œuvre du PACTE TERRITORIAL et à signer à cet effet un avenant à la convention en cours,
 - Et à signer tous les documents nécessaires et à engager toutes les démarches nécessaires à l'engagement d'un PACTE TERRITORIAL.
- MANDATE le Président pour engager notamment les démarches suivantes :
 - Procéder à une consultation de marchés pour les missions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage « Ma PrimeAdapt' » et « Ma Prime logement décent »
 - Contractualiser avec L'ADIL 36 pour accompagner le Pays dans les missions des Volets « dynamique territoriale » et « Information-Conseil-Orientation »

Pour exercer des missions d'information, de conseils et d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat dans le cadre d'une convention de PACTE TERRITORIAL signée avec l'ANAH et l'État, le Président propose aux délégués de valider la modification des statuts du Pays (cf. annexe 4) par l'ajout d'une compétence à la carte ainsi libellée : compétence « PACTE TERRITORIAL ET RENOVATION DE L'HABITAT ».

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert de la compétence « PACTE TERRITORIAL ET RENOVATION DE L'HABITAT »
- ACCEPTE la mise à jour des statuts afin de supprimer la référence au Pays
- ACCEPTE le projet de statuts tel qu'il figure en annexe à la présente délibération

Le Président indique que la présente délibération sera notifiée aux collectivités membres (Conseil départemental de l'Indre, 3 CDC et 51 communes) afin qu'elles délibèrent sur le projet.

4) MAEC : candidature PAEC et animation MAEC 2025

Le Président rappelle que le Pays porte un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) à l'échelle du Boischaut Sud dans le cadre d'un partenariat avec le Pays Val de Creuse-Val d'Anglin, l'ADAR (animation territoriale), la Chambre d'agriculture de l'Indre (expertise agricole) et Indre Nature (expertise environnementale).

Dans le cadre de ce PAEC, des contrats MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) sont passés avec des agriculteurs volontaires qui s'engagent sur 5 ans dans la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

Dans le cadre de l'appels à projets « PAEC et animation 2025 », le Pays va déposer auprès de la DRAAF :

- Une demande de subvention « animation PAEC 2025 » de 57 700 €, avant le 02/12/2024 à 12h
- Et une candidature PAEC 2025 d'un montant d'environ 1,5 M €, avant le 10/12/2024 à 12h

Le calendrier prévisionnel sera le suivant :

- Février-mars 2025 : enveloppes réservataires des PAEC retenus
- 15 mai 2025 : date limite de dépôt des dossiers PAC par les agriculteurs
- Juillet 2025 : enveloppes définitives allouées à chaque PAEC

Le Président indique que les MAEC sont des aides très importantes pour nos agriculteurs, surtout dans cette période où ils vivent des moments particulièrement difficiles.

Le Président propose aux délégués de valider la candidature du Pays à l'appel à projets agro-environnemental et climatique (PAEC) : campagne 2025

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du Boischaut Sud 2025 qui a reçu un avis favorable du Comité de pilotage du 12 novembre 2024
- APPROUVE le dépôt de la candidature « PAEC Boischaut Sud 2025 » auprès de la DRAAF Centre-Val de Loire dans le cadre de l'appel à projets agro-environnemental et climatique pour la campagne 2025
- PREND ACTE que l'animation de la campagne MAEC 2025 se fera dans le cadre d'une convention de partenariat entre les structures suivantes :
 - o Pays de La Châtre en Berry : opérateur du PAEC (suivi administratif et financier)
 - o Association ADAR-CIVAM : animation territoriale
 - o Chambre d'agriculture de l'Indre : expertise agricole
 - o Association Indre Nature : expertise environnementale
- MANDATE le Président du Pays de La Châtre en Berry pour solliciter une subvention de l'Etat auprès du ministère de l'Agriculture en vue de financer les missions liées à l'animation du PAEC 2025
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - o À déposer une candidature à l'appel à projets agro-environnemental et climatique 2025 ;
 - o À solliciter à ce titre, tous les financements mobilisables auprès de l'Europe et de l'Etat ;
 - o Et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la campagne MAEC 2025.

5) Projet alimentaire : validation de la stratégie du PAT, candidature AAP

En 2023, le Président rappelle que le Pays a été lauréat au niveau national d'un « PAT en émergence » avec une dotation de 100 000€ destinée à l'élaboration d'un projet alimentaire territorial sur une période de 3 ans.

Le Président indique qu'une réunion de travail s'est tenue hier soir à Chassignolles avec les élus pour réfléchir aux actions concrètes à mettre en place dans le futur projet alimentaire territorial.

Le Président passe la parole à Maureen CLERGEAU, chargée de mission transition écologique, pour présenter l'état d'avancement du projet alimentaire.

Elle indique que le Projet Alimentaire Territorial (PAT) s'appuie désormais sur la Stratégie Nationale Alimentation, Nutrition et Climat (SNANC) autour des 9 axes thématiques ci-contre.

L'objectif du PAT est d'aller vers une « Alimentation Durable » (= pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire).



Elle présente les éléments clés du diagnostic ci-dessous :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Foncier (territoire agricole) - Patrimoine alimentaire (patrimoine agricole connu) - Education alimentaire (de nombreux partenaires agissent pour l'éducation alimentaire) 	<ul style="list-style-type: none"> - Economie (population vieillissante, économiquement fragile et des commerces de bouche qui ferment) - Gastronomie (pas d'identité gastronomique reconnue) - Restauration collective (respect de la loi EGAlim est très disparate) - Nutrition (public précaire = mauvaise santé)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Environnement (notamment la ressource en eau) - Nutrition (beaucoup de chose à faire en lien avec les compétences psycho-sociales et des partenaires prêts à s'engager) - Justice sociale (dynamisme des partenaires : épiceries sociales et solidaires) - Filières viandes bovine et volailles (équipements et agriculteurs) - Gouvernance (de nombreux acteurs prêts à s'engager) 	<ul style="list-style-type: none"> - Foncier (pertes d'agriculteurs) - Economie (difficultés de reprises des commerces de bouches)

Le PAT du Pays de La Châtre en Berry se décline autour de 3 axes stratégiques.

Axe 1 : Construisons ensemble le socle de connaissance de l'alimentation durable

Axe de sensibilisation et d'éducation à une culture commune de l'alimentation mettant l'accent sur les questions de la nutrition (l'alimentation, l'activité physique, la sédentarité et l'estime de soi), de la précarité et de l'environnement. Cet axe repose sur 3 principes :

- Proposer des outils ludiques et efficaces et réutilisables adaptés à différents publics
- Ne pas voir l'alimentation d'un seul point de vue
- Intégrer des partenaires

Axe 2 : Le local dans les assiettes

S'intéresse particulièrement à la restauration collective, notamment à celle des jeunes, en veillant à assurer le respect de la loi EGalim. L'objectif reste de permettre à chacun d'avoir accès à des produits de qualité tout en soutenant les filières locales. Le but est de valoriser les productions et les savoir-faire de nos agriculteurs et d'en faire un facteur d'attractivité :

- Soutien aux filières locales
- Soutenir la restauration collective et notamment la restauration scolaire
- Faire de l'agriculture une « image de marque » du territoire

Axe 3 : L'alimentation en route vers demain

Adaptation au monde de demain et notamment aux effets des changements climatiques et hydriques et faire face à la baisse d'agriculteurs. Plutôt que de subir les événements, le PAT du Pays de La Châtre souhaite au maximum les anticiper et les accompagner. C'est pourquoi cet axe est particulièrement tourné vers l'environnement, la santé mais également le foncier.

- Anticiper les effets des changements climatiques et hydriques
- Encourager des comportements responsables
- Enrayer le déficit d'agriculteurs
- Soutenir les démarches innovantes et la recherche

Suite à la concertation des élus, voici la liste des actions envisagées dans le futur PAT (*actions prioritaires*).

Axe 1	Acheter un vélo smoothie	Actions portées par le Pays Actions co-portées avec d'autres partenaires Actions portées par d'autres partenaires Actions déjà engagées
	<i>Alimentation et estime de soi pour les jeunes et les publics fragiles</i>	
	<i>Collèges en action</i>	
	Bien manger chez les seniors	
	<i>Programme Nutri'actif et Mon gout pour le local</i>	
	Boîte à Graines	
	Sensibilisation bonnes pratiques au potager	
	Visibiliser le travail des agricultrices	
Axe 2	<i>Formation des cantiniers</i>	Actions portées par le Pays Actions co-portées avec d'autres partenaires Actions portées par d'autres partenaires Actions déjà engagées
	<i>Filière viande</i>	
	<i>Produits emblématiques</i>	
	Etude stratégique filières (inter PAT)	
	Produits locaux de qualité pour les personnes précaires	
	Points de vente produits locaux	
Axe 3	<i>Réflexion ceinture verte</i>	Actions portées par le Pays Actions co-portées avec d'autres partenaires Actions portées par d'autres partenaires Actions déjà engagées
	Soutien à l'installation	
	Animation du Projet Alimentaire Territorial	

M. MOREAU évoque 2 projets de transformation de produits locaux (conserveries) qui n'ont pas pu se concrétiser. Ces projets qui dépassent l'échelle du Pays, pourraient se faire à l'échelle du Boischaut sud.

Le Président répond que la création d'ateliers de transformation a vocation à se concrétiser dans le cadre de l'étude interPAT en créant un maillage cohérent au niveau du département de l'Indre. Il insiste également sur l'importance de travailler en synergie avec l'ADAR-Civam sur le projet alimentaire. Il évoque le projet du vélo smoothie destiné à faciliter la sensibilisation du grand public sur l'alimentation au travers d'une activité ludique.

Le Président propose aux délégués de valider la stratégie du Projet Alimentaire Territorial du Pays, élaborée avec les élus et les acteurs de l'alimentation.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la stratégie du Projet Alimentaire Territorial du Pays de La Châtre en Berry présentée en séance
- VALIDE la poursuite du travail vers la réalisation d'un plan d'action en lien avec cette stratégie et la recherche de financements afférents

Mme CLERGEAU indique que l'appel à projet « AAP Transition Agricole Biologique et Solidaire » permettrait de financer l'action « Alimentation et estime de soi » inscrite dans le PAT. Il s'agit d'une action de sensibilisation alliant des cours de cuisine et des compétences psycho-sociales à destination des publics précaires (jeunes et personnes en difficultés), au travers d'un parcours de 7 ateliers avec une dizaine de partenaires impliqués (cagette et fourchette, épiceries sociales, mission locale, foyer des jeunes travailleurs, lycée...). L'objectif serait de pouvoir déployer 10 parcours sur le territoire pour un budget total de 15 000€ avec une aide mobilisable de 5 000€ au travers de cet AAP. C'est une action innovante avec une forte visibilité pour le Pays, qui serait facilement duplicable sur d'autres territoires.

Le Président propose aux délégués de valider la candidature du Pays à l'appel à projet « AAP Transition agricole biologique et solidaire ».

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'inscription de l'action « Alimentation et estime de soi » pour les publics fragiles au plan d'action du PAT du Pays de La Châtre en Berry
- APPROUVE la candidature du Pays de La Châtre en Berry qui sera déposée en réponse à l'Appel A Projet (AAP) Transition agricole biologique et solidaire
- APPROUVE la recherche de financements complémentaires pour la mise en place de cette action
- AUTORISE le Président à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

6) Questions diverses : RIFSEEP, prévoyance, assurance statutaire, décision modificative

RIFSEEP

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 10 juin 2024, le Président propose aux délégués de valider la mise à jour du régime indemnitaire RIFSEEP.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de mettre à jour le régime indemnitaire RIFSEEP ;
- APPROUVE les modifications de la délibération du Comité syndical du 10 avril 2017 instaurant le régime indemnitaire (RIFSEEP) pour les agents du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, rédigées comme suit :

III. Modulations individuelles

Le versement de l'IFSE et du CIA se poursuivra en cas de congé maladie ordinaire dans les mêmes proportions que le traitement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie, le régime indemnitaire n'est pas maintenu.

Prévoyance

Suite à l'avis favorable du CST en date du 06 mars 2023, le Président propose aux délégués de valider l'adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le groupement des CDG 18, 28, 36 et 41.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADHÈRE à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre les CDG 18, 28, 36 et 41 et ALTERNATIVE COURTAGE/TERRITORIA MUTUELLE, à effet au 1er janvier 2025,
- APPROUVE la convention d'adhésion entre le Pays de La Châtre en Berry et le CDG de l'Indre,
- INSTITUE une participation financière de 14,50 € brut mensuel, par agent, pour le risque Prévoyance, à compter du 01/01/2025, accordée aux agents souhaitant bénéficier des garanties proposées,
- VALIDE l'acquiescement des frais d'adhésion et de gestion auprès du CDG de l'Indre,
- PRÉVOIT l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Assurance statutaire

Vu les propositions de taux d'assurance, le Président propose aux délégués de valider le contrat garantissant les risques statutaires retenu par le CDG 36 sur la période 2025-2028.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Article 1er : DÉCIDE d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion de l'Indre dans le cadre de ses missions additionnelles.
 - Assureur : **GROUPAMA Centre Atlantique**
 - Courtier : **Siaci Saint Honoré**
 - Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).
 - Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Titulaires ou Stagiaires affiliés à la CNRACL : garanties IJ 100% avec franchise de 10 jours sur l'ensemble des arrêts (Taux 5,74%)

Agents Non-Titulaires affiliés IRCANTEC : garanties IJ 100% avec franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire (Taux 1,21%)

- Article 2 : AUTORISE le Président à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat.
- Article 3 : DIT qu'il sera versé au Centre de Gestion un montant forfaitaire annuel défini par son Conseil d'Administration correspondant à l'adhésion à cette mission additionnelle et qui, pour information, s'établit à 20€ par an, suivant le nombre total d'agents CNRACL et IRCANTEC.

Décision modificative

Le Président propose aux délégués de valider la décision modificative au budget syndical de l'exercice 2024.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE les écritures indiquées dans le tableau ci-dessous

INTITULES DES COMPTES	Augmentation des crédits de dépenses		INTITULES DES COMPTES	Augmentation des crédits de recettes	
	Chapitre Article Opération	Montant		Chapitre Article Opération	Montant
Subventions d'investissement Région rattachées aux actifs amortissables	Chapitre 040 Article 13912	+ 3 000,00	Subventions d'investissement Région rattachées aux actifs amortissables	Chapitre 13 Article 1312	+ 3 000,00
Total Investissement dépenses		+ 3 000,00	Total Investissement recettes		+ 3 000,00

INTITULES DES COMPTES	Augmentation des crédits de dépenses		INTITULES DES COMPTES	Augmentation des crédits de recettes	
	Chapitre Article Opération	Montant		Chapitre Article Opération	Montant
Etudes et recherches	Chapitre 61 Article 617	+ 3 000,00	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	Chapitre 042 Article 777	+ 3 000,00
Total Fonctionnement dépenses		+ 3 000,00	Total Fonctionnement recettes		+ 3 000,00

Le Président indique que l'ordre du jour de ce comité syndical était très dense.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CALAME, Maire de St Plantaire se dit gêné de prendre la parole en fin de comité.

Il indique que des délégués du Pays l'ont interpellé, lui et Jean-Michel DEGAY, en qualité d'élus référents PNR, pour leur faire part de leur surprise que le projet de PNR Sud Berry ne soit pas inscrit à l'ordre du jour de ce Comité syndical alors même que l'on en parle beaucoup en ce moment dans les journaux. En étant exclus de ce débat, il dit que les délégués se sont sentis méprisés.

Il souhaiterait apporter des réponses aux nombreux arguments développés dans les articles de presse.

- La vérité sur les coûts d'un PNR : il indique que pour déterminer le coût en euros par habitant d'une commune au futur PNR, il convient de prendre en compte la dotation « aménités rurales » qui s'élève au minimum à 3 000€ pour la plus petite commune et en moyenne à 30€ par habitant. Cette dotation couvrirait donc largement la cotisation qui serait demandée pour financer le futur PNR.
- Le mille-feuille administratif : il rappelle que le projet étudié en COPIL consiste précisément à simplifier le mille-feuille administratif en fusionnant les 2 Pays (Berry Saint Amandois / La Châtre en Berry) au sein d'un syndicat mixte à la carte.

- Un périmètre trop grand sur 2 départements : il rappelle aux délégués qui ont participé l'année dernière à la visite du PNR de Millevaches qu'il fonctionne parfaitement sur un périmètre de 3 départements.
- L'unité du Berry : il s'étonne des arguments contre le PNR Sud Berry, alors que l'unité du Berry a permis notamment de mettre en place Berry fibre, d'assurer la promotion touristique de l'entité Berry dans le métro à Paris, et de concrétiser le projet « Compostelle à vélo ».
- Dernier reproche entendu « il faut privilégier l'investissement » : il rappelle que le Pays n'investit pas, par contre il porte des actions d'animation comme par exemple :
 - o L'animation de l'OPAH qui permet aux propriétaires d'investir dans des travaux de réhabilitation de leur logement avec des aides de l'Anah et de donner du travail à nos artisans.
 - o L'animation de l'ORAC qui a permis aux artisans et commerçants de développer leurs entreprises avec des aides de l'Etat et de la Région.
 - o L'ingénierie du Pays qui permet d'élaborer le PAEC, et dont l'animation permet aux agriculteurs de contractualiser des MAEC sur la base du volontariat.

Il dénonce la querelle subit par les communes, qui oppose le département de l'Indre et la région Centre-Val de Loire sur le projet de PNR Sud Berry.

Au sein de cette assemblée, il rappelle au Président du Pays qu'il tient sa légitimité des collectivités locales du territoire, car il a été élu par les représentants des 51 communes et des 3 communautés de commune. Aussi il demande si les élus du territoire doivent obéir à des injonctions que l'on découvre.

Il évoque le courrier du Président du Pays demandant à toutes les communes de prendre une délibération sur quelque chose qui n'existe pas encore, alors que l'on devrait prendre une délibération sur l'adhésion à l'association de préfiguration dont le principe avait été validé en comité syndical du mois d'avril.

Il remercie le Président de lui avoir laissé la parole, même si ce n'était pas à l'ordre du jour.

M. ROULLET souhaite poursuivre le dialogue avec les élus locaux, de façon à exposer tous les arguments POUR et CONTRE le projet de PNR Sud Berry. Cela permettra d'éclairer au mieux la décision des élus. Il rappelle simplement qu'il existe 58 PNR en France, au sein desquels les élus, les citoyens et les habitants sont convaincus de l'intérêt d'un Parc Naturel Régional. Il pense très sincèrement que le PNR Sud Berry serait une chance pour le département de l'Indre, d'autant que le département va perdre 11 000 habitants d'ici à 2030 et passer sous la barre des 200 000. Il ne partage pas la démarche du Président consistant à l'envoi d'un courrier aux maires avec les logos de la Région et du Pays Berry St Amandois, sans en avoir reçu l'autorisation, leur demandant de délibérer sur le projet de PNR. Il rappelle que la législation prévoit que les communes délibèrent uniquement à la fin du processus pour l'approbation de la Charte du PNR.

Lors de la conférence des maires et des délégués titulaires du 29 octobre dernier, le Président rappelle qu'il a été jugé préférable de reporter le sujet du PNR Sud Berry au prochain Comité syndical, de façon à laisser le temps aux communes de réunir leurs conseils municipaux en cette fin d'année 2024. Concernant les logos, le Président indique, de manière factuelle et avec toute sa sincérité, qu'il s'agissait d'une simple erreur de la part du Pays, et que cela n'était en aucun cas volontaire.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

Le Président remercie tous les services et invite les délégués à prendre le verre de l'amitié.

**Le Président,
François DAUGERON**



**La Secrétaire de séance,
Nicole D'HOOGHE**



Annexe 1



Réunion Mobilité PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

La Châtre, le 26/11/2024





Ligne routière RÉMI - I

LIGNE I

AIGURANDE > Neuvy-Saint-Sépulchre > CHÂTEAURoux

JOURS DE CIRCULATION	TOUTE L'ANNÉE (sauf jours fériés)						JUILLET & AOÛT		
	L. Ma. Me. J. V.	L. Ma. Me. J. V.	L. Ma. Me. J. V.	L. Ma. Me. J. V.	S.	S.	D. & jours fériés	D. & jours fériés	
NOTES									
AIGURANDE	Monument aux Morts	06:10	08:20	13:25	17:25	12:15	18:15	12:00	15:55
CLUIS	Place du Champ de Foire	06:21	08:31	13:36	17:36	12:26	18:26	12:11	16:06
NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE	Place du Champ de Foire	06:35	08:45	13:50	17:50	12:40	18:40	12:25	16:20
BUXIÈRES-D'AILLAC	Mairie	06:45	08:55	14:00	18:00	12:50	18:50	12:35	16:30
CHÂTEAURoux	Hôpital	07:05	09:15	14:20	18:20	13:10	19:10	12:55	16:50
	Gare Routière	07:10	09:20	14:25	18:25	13:15	19:15	13:00	16:55
Numéro de voyage		361-1	361-3	361-5	361-7	361-9	361-11	361-13	361-15

Lundi -> Vendredi 1 ALLER supplémentaire

Samedi Statu quo

Dimanches & JF (été) Création de 2 AR

① Fin des réservations téléphoniques



Ligne routière RÉMI - I

LIGNE I

CHÂTEAURoux > Neuvy-Saint-Sépulchre > AIGURANDE

JOURS DE CIRCULATION	TOUTE L'ANNÉE (sauf jours fériés)						JUILLET & AOÛT		
	L. Ma. Me. J. V.	L. Ma. Me. J. V.	L. Ma. Me. J. V.	L. Ma. Me. J. V.	S.	S.	D. & jours fériés	D. & jours fériés	
NOTES									
CHÂTEAURoux	Gare Routière	07:15	12:15	17:10	18:30	11:05	17:05	11:05	14:05
	Hôpital	07:20	12:20	17:15	18:35	11:10	17:10	11:09	14:09
BUXIÈRES-D'AILLAC	Mairie	07:40	12:40	17:35	18:55	11:30	17:30	11:25	14:25
NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE	Place du Champ de Foire	07:45	12:46	17:41	19:01	11:36	17:36	11:31	14:31
CLUIS	Place du Champ de Foire	07:57	12:58	17:53	19:13	11:48	17:48	11:43	14:43
AIGURANDE	Monument aux Morts	08:15	13:15	18:11	19:30	12:05	18:05	12:00	15:00
Numéro de voyage		361-2	361-4	361-6	361-8	361-10	361-12	361-14	361-16

Lundi -> Vendredi Possibilité de retour + tardif

Samedi Statu quo

Dimanches & JF (été) Création de 2 AR

① Fin des réservations téléphoniques





Ligne routière RÉMI - F

LIGNE F

CHÂTEAUMEILLANT > La Châtre > CHÂTEAURoux

JOURS DE CIRCULATION	TOUTE L'ANNÉE														JUILLET & AOÛT (sauf jours fériés)		
	L. Ma. Me. J.V.	L. Ma. Me. J.V.	L. Ma. Me. J.V.	L. Ma. Me. J.V.	L. Ma. Me. J.V.	L. Ma. Me. J.V.	L. Ma. Me. J.V.	L. Ma. Me. J.V.	V.	S.	S.	S.	S.	D. & jours fériés	D. & jours fériés	D. & jours fériés	S.
NOTES	#6																
SIDIAILLES	Base de Lohais																
CHÂTEAUMEILLANT	Place de la Résistance																
CHAMPILLET	Route de La Châtre																
LA CHÂTRE	Hôpital																
MONTGIVRAY	Rue Pierre Bardat																
NOHANT-VIC	Monument aux Morts																
ARDENTES	Agora																
LE POINÇONNET	Route de Montfaucon																
CHÂTEAURoux	Gaston Petit																
CHÂTEAURoux	Gare Routière																
Numéro de voyage	36F-1	36F-3	36F-5	36F-7	36F-9	36F-11	36F-13	36F-15	36F-17	36F-19	36F-21	36F-23	36F-25	36F-29	36F-31	36F-33	36F-27

- Lundi -> Vendredi : 3 ALLER supplémentaires
- Samedi, Dimanche & JF : Statu quo
- Samedi (été) : Création de 1 AR sup. avec desserte de Sidiailles
- Fin des réservations téléphoniques



Ligne routière RÉMI - F

LIGNE F

CHÂTEAURoux > La Châtre > CHÂTEAUMEILLANT

JOURS DE CIRCULATION	TOUTE L'ANNÉE														JUILLET & AOÛT (sauf jours fériés)		
	L. Ma. Me. J.V.	L. Ma. Me. J.V.	L. Ma. Me. J.V.	L. Ma. Me. J.V.	L. Ma. Me. J.V.	L. Ma. Me. J.V.	L. Ma. Me. J.V.	L. Ma. Me. J.V.	L. Ma. Me. J.V.	V.	S.	S.	S.	S.	D. & jours fériés	D. & jours fériés	D. & jours fériés
NOTES	#6																
CHÂTEAURoux	Gare Routière																
CHÂTEAURoux	Suhman																
CHÂTEAURoux	Gaston Petit																
LE POINÇONNET	Route de Montfaucon																
ARDENTES	Agora																
NOHANT-VIC	Monument aux Morts																
NOHANT-VIC	D943																
MONTGIVRAY	Rue Pierre Bardat																
LA CHÂTRE	Champ de Foire																
CHAMPILLET	Hôpital																
CHÂTEAUMEILLANT	Route de La Châtre																
CHÂTEAUMEILLANT	Place de la Résistance																
SIDIAILLES	Base de Lohais																
Numéro de voyage	36F-2	36F-4	36F-6	36F-8	36F-10	36F-12	36F-14	36F-16	36F-18	36F-20	36F-22	36F-24	36F-26	36F-30	36F-32	36F-34	36F-28

- Lundi -> Vendredi : 2 ALLER supplémentaires
- Samedi, Dimanche & JF : Statu quo
- Samedi (été) : Création de 1 AR sup. avec desserte de Sidiailles
- Fin des réservations téléphoniques



DE VOTRE DOMICILE VERS LES VILLES PRINCIPALES
DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rémis+
à la demande

SECTEUR

La Châtre



36-55 - juillet 2024

LA RÉGION ORIENTE VOS DÉPLACEMENTS
EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Rémis+
Centre-Val de Loire

www.remi-centrevaldeloire.fr

Rémis
FACILITE VOS
DÉPLACEMENTS



J'y vais avec Rémis! et vous?

LA RÉGION ORIENTE VOS DÉPLACEMENTS
EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Rémis+
Centre-Val de Loire

www.remi-centrevaldeloire.fr



CONNECTEZ-VOUS
sur Rémis Centre-Val de Loire
et consultez les horaires
et les points d'arrêt de
LA LIGNE RÉGULIÈRE

Rémis+
à la demande

ACCESSIBLE À TOUS !

RÉMI + À LA DEMANDE VOUS EMMÈNE
VERS LES VILLES PRINCIPALES DE VOTRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Appelez le centre
de relations usagers Rémis, au

0 806 70 33 33 Service gratuit
+ prix appel

du lundi au samedi de 6h à 20h

Les réservations doivent être effectuées
au plus tard la veille du déplacement
avant 17 h. Pour le lundi, pensez à
réserver dès le vendredi avant 17 h.

Plus d'informations sur
www.remi-centrevaldeloire.fr

36-55



LA PRISE EN
CHARGE S'EFFECTUE
À VOTRE DOMICILE



LA CHÂTRE

JOURS	ALLER ARRIVÉE À LA CHÂTRE	POINT D'ARRÊT	RETOUR DÉPART DE LA CHÂTRE
LUNDI AU VENDREDI	6 H 35	PL. DU CHAMP DE FOIRE CORRESPONDANCE LIGNE F VERS CHÂTAUBOURG	18 H 20

Les horaires de prise en charge et de retour à domicile seront confirmés par la centrale de réservation.

La Châtre
Sainte-Sévère
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



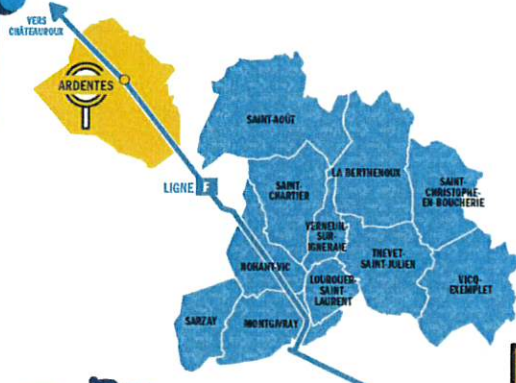
CONNECTEZ-VOUS
 avec Rémi+ Centre-Val de Loire
 et consultez les horaires
 et les points d'arrêt de
 LA LIGNE RÉGULIÈRE
F

Rémi+ à la demande

ACCESSIBLE À TOUS !

**RÉMI + À LA DEMANDE VOUS EMMÈNE
 VERS LES VILLES PRINCIPALES DE VOTRE
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

36-56



Appelez le centre
 de relations usagers Rémi, au
0 806 70 33 33 Service gratuit
 + prix appel
 du lundi au samedi de 6 h à 20 h
 Les réservations doivent être effectuées
 au plus tard la veille du déplacement
 avant 17 h. Pour le lundi, pensez à
 réserver dès le vendredi avant 17 h.
 Plus d'informations sur
www.remi-centrevaldeloire.fr



LA PRISE EN
 CHARGE S'EFFECTUE
 À VOTRE DOMICILE

J'HABITE JE VAIS

JOURS	ALLER ARRIVÉE À ARDENTES	POINT D'ARRÊT	RETOUR DÉPART D'ARDENTES
LUNDI AU VENDREDI	6 H 55	AGORA CORRESPONDANCE LIGNE F VERS CHÂTEAUBOURG	17 H 55

Les horaires de prise en charge et de retour à domicile seront confirmés par la centrale de réservation.



ZOOM
 SUR

Rémi+ à la demande

ACCESSIBLE À TOUS !

**RÉMI + À LA DEMANDE VOUS EMMÈNE
 VERS LES VILLES PRINCIPALES DE VOTRE
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

36-08



Appelez le centre
 de relations usagers Rémi, au
0 806 70 33 33 Service gratuit
 + prix appel
 du lundi au samedi de 6 h à 20 h
 Les réservations doivent être effectuées
 au plus tard la veille du déplacement
 avant 17 h. Pour le lundi, pensez à
 réserver dès le vendredi avant 17 h.
 Plus d'informations sur
www.remi-centrevaldeloire.fr



LA PRISE EN
 CHARGE S'EFFECTUE
 À VOTRE DOMICILE

J'HABITE JE VAIS

JOURS	ALLER ARRIVÉE À LA CHÂTRE	POINT D'ARRÊT	RETOUR DÉPART DE LA CHÂTRE
MERCREDI	14 H	CENTRE HOSPITALIER MARCHÉ CENTRE COMMERCIAL (SUPER U) MISSION LOCALE CC LA CHÂTRE SAINTE SÉVÈRE	16 H 30
SAMEDI	9 H	CENTRE HOSPITALIER MARCHÉ CENTRE COMMERCIAL (SUPER U)	11 H 45

Les horaires de prise en charge et de retour à domicile seront confirmés par la centrale de réservation.

TAD – Bilan du 02/09 au 20/11/2024

	N° TAD	Type de service	Point d'arrêt	PA	Taux déclenchement	Nombre de jours de fonctionnement	Nombre de jours de déclenchement	Nombre de clients uniques	Nombre de personnes transportées	Communes Origine / Destination
CC LA CHÂTRE - STE SEVERE	36-08 - ALLER	TAD Proxi		La Châtre (Mercredi AM / Samedi M)	70%	23	16	12	29	NOHANT-VIC MONTLEVICQ PERASSAY POUILIGNY-NOTRE-DAME STE SEVERE-SUR-INDRE URCIERS VIGOUILLANT
CC LA CHÂTRE - STE SEVERE	36-08 - RETOUR	TAD Proxi		La Châtre (Mercredi AM / Samedi M)	65%	23	15	8	19	NOHANT-VIC VIGOUILLANT MONTLEVICQ PERASSAY STE SEVERE-SUR-INDRE URCIERS
CC LA CHÂTRE - STE SEVERE	36-55 - ALLER	TADR	Ligne F	(La Châtre) PLACE DU CHAMP DE FOIRE	84%	56	47	30	105	POUILIGNY-NOTRE-DAME STE SEVERE-SUR-INDRE LIGNEROLLES SAZERAY BRIANTES VIJON URCIERS MONTLEVICQ CHAMPILLET CHASSIGNOLLES
CC LA CHÂTRE - STE SEVERE	36-55 - RETOUR	TADR	Ligne F	(La Châtre) PLACE DU CHAMP DE FOIRE	80%	56	45	31	112	POUILIGNY-NOTRE-DAME BRIANTES STE SEVERE-SUR-INDRE SAZERAY LIGNEROLLES MONTLEVICQ PERASSAY FEUSNÉS URCIERS LACS VIJON
CC LA CHÂTRE - STE SEVERE	36-56 - ALLER	TADR	Ligne F	(Ardentes) AGORA	14%	56	8	4	10	SARZAY VICQ-EXEMPLET NOHANT-VIC
CC LA CHÂTRE - STE SEVERE	36-56 - RETOUR	TADR	Ligne F	(Ardentes) AGORA	23%	56	13	6	17	VICQ-EXEMPLET SARZAY



CONNECTEZ-VOUS sur Rémi Centre-Val de Loire et consultez les horaires et les points d'arrêt de LA LIGNE RÉGULIÈRE

Rémi+ à la demande

ACCESSIBLE À TOUS !

RÉMI+ À LA DEMANDE VOUS EMMÈNE VERS LES VILLES PRINCIPALES DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Appelez le centre de relations usagers Rémi, au

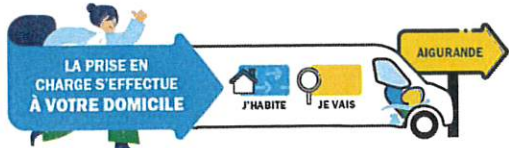
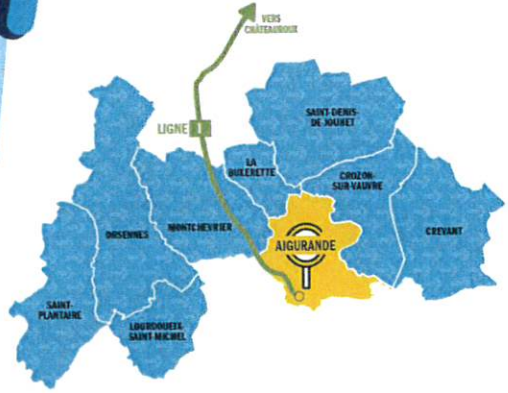
0 806 70 33 33 Service gratuit + prix appel

du lundi au samedi de 6 h à 20 h

Les réservations doivent être effectuées au plus tard la veille du déplacement avant 17 h. Pour le lundi, pensez à réserver dès le vendredi avant 17 h.

Plus d'informations sur www.remi-centrevalde Loire.fr

36-09
-
36-57



JOURS	ALLER ARRIVÉE À AIGURANDE	POINT D'ARRÊT	RETOUR DÉPART D'AIGURANDE
LUNDI AU VENDREDI	8 H 15	MONUMENT AUX MORTS CORRESPONDANCE LIGNE I VERS CHATEAUBONNE	19 H 35
MERCREDI	9 H 15	MAISON MÉDICALE CLAUDE MONNET / CC DE LA MARCHÉ BERRICHONNE	11 H 45
		MARCHÉ / CENTRE	
VENDREDI	9 H 30	CENTRE COMMERCIAL (Intermarché)	11 H 30
		MARCHÉ / CENTRE	
		CENTRE COMMERCIAL (Intermarché)	

Les horaires de prise en charge et de retour à domicile seront confirmés par la centrale de réservation.





TAD – Bilan du 02/09 au 20/11/2024

	N° TAD	Type de service	Point d'arrêt	PA	Taux déclenchement	Nombre de jours de fonctionnement	Nombre de jours de déclenchement	Nombre de clients uniques	Nombre de personnes transportées	Communes Origine / Destination
CC MARCHE BERRICHONNE	36-09 - ALLER	TAD Proxi		Aigurande (Mercredi M / Vendredi M)	27%	22	6	2	7	CROZON-SUR-VAUVRE LA BUXERETTE
CC MARCHE BERRICHONNE	36-09 - RETOUR	TAD Proxi		Aigurande (Mercredi M / Vendredi M)	23%	22	5	2	5	CROZON-SUR-VAUVRE LA BUXERETTE
CC MARCHE BERRICHONNE	36-57 - ALLER	TADR	Ligne I	(Aigurande) MONUMENT AUX MORTS	32%	56	18	13	24	ORSENNES SAINT-PLANTAIRE LOURDOUEIX-SUR-VAUVRE CREVANT CROZON-SUR-VAUVRE LA BUXERETTE ST-DENIS-DE-JOUHET
CC MARCHE BERRICHONNE	36-57 - RETOUR	TADR	Ligne I	(Aigurande) MONUMENT AUX MORTS	29%	56	16	12	23	ORSENNES SAINT-PLANTAIRE LOURDOUEIX-SUR-VAUVRE CREVANT MONTCHEVRIER LA BUXERETTE ST-DENIS-DE-JOUHET



36-10
-
36-58

CONNECTEZ-VOUS sur Rémi Centre-Val de Loire et consultez les horaires et les points d'arrêt de LA LIGNE RÉGULIÈRE

Rémi+ à la demande

ACCESSIBLE À TOUS !

VERS CHATEAUBRIANT

VERS NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

RÉMI + À LA DEMANDE VOUS EMMÈNE VERS LES VILLES PRINCIPALES DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Appelez le centre de relations usagers Rémi, au **0 806 70 33 33** Service gratuit + prix appel

du lundi au samedi de 6 h à 20 h

Les réservations doivent être effectuées au plus tard la veille du déplacement avant 17 h. Pour le lundi, pensez à réserver dès le vendredi avant 17 h.

Plus d'informations sur www.remi-centrevalde Loire.fr

LA PRISE EN CHARGE S'EFFECTUE À VOTRE DOMICILE

J'HABITE JE VAIS

NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

JOURS	ALLER ARRIVÉE À NEUVY-SAINT-SEPULCHRE	POINT D'ARRÊT	RETOUR DÉPART DE NEUVY-SAINT-SEPULCHRE
LUNDI AU VENDREDI	6 H 30	PLACE DU CHAMP DE FOIRE CORRESPONDANCE LIGNE 1 VERS CHATEAUBRIANT	19 H 05
MARDI JEUDI	9 H 30	MAISON SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE ARRÊT "PLACE CHAMP FOIRE" CC DU VAL DE BOUZANNE CENTRE COMMERCIAL (U Express)	11 H 45

Les horaires de prise en charge et de retour à domicile seront confirmés par la centrale de réservation.

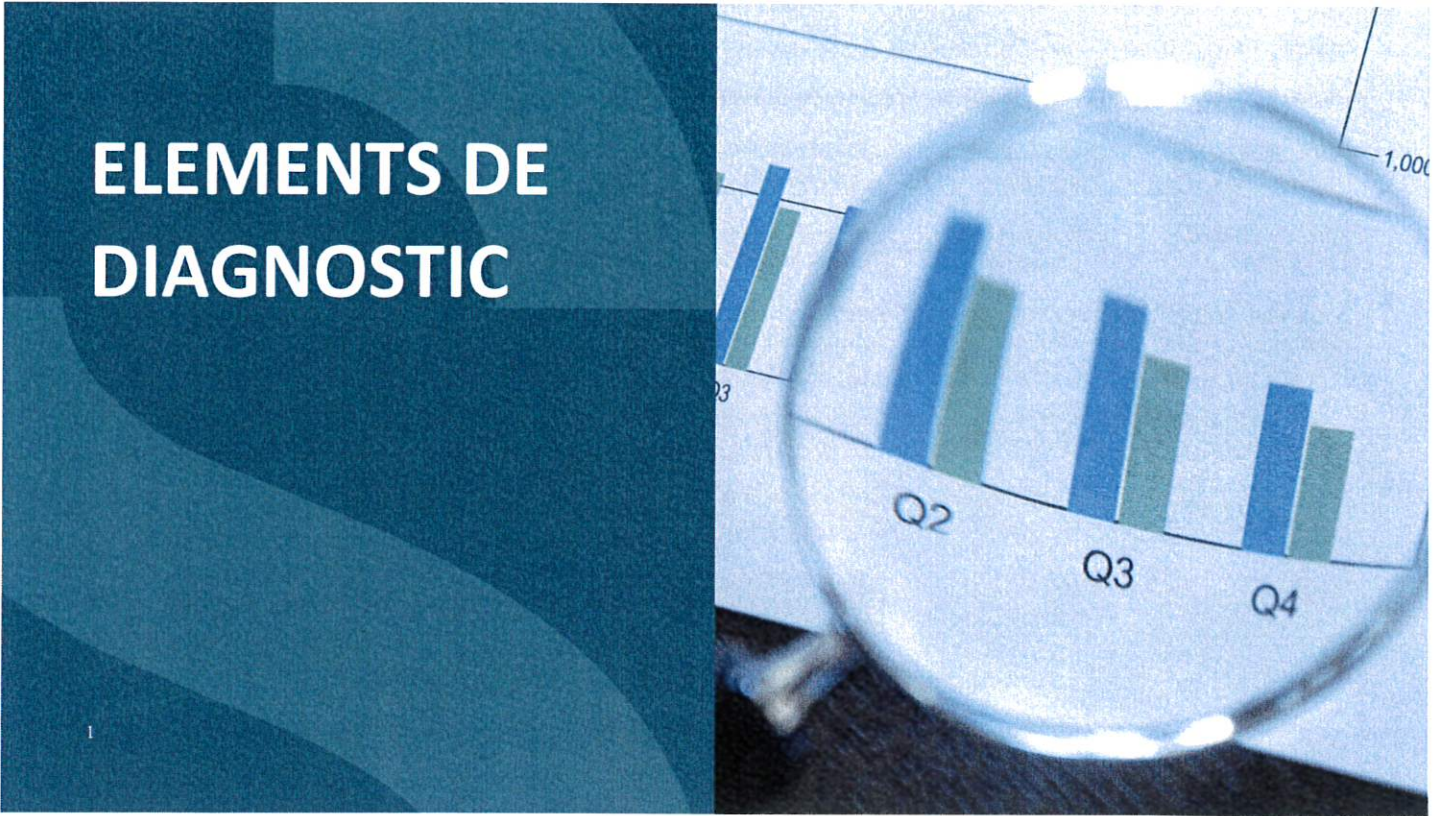




TAD – Bilan du 02/09 au 20/11/2024

	N° TAD	Type de service	Point d'arrêt	PA	Taux déclenchement	Nombre de jours de fonctionnement	Nombre de jours de déclenchement	Nombre de clients uniques	Nombre de personnes transportées	Communes Origine / Destination
CC VAL DE BOUZANNE	36-10 - ALLER	TAD Proxi		Neuvy-St-Sépulchre (Mardi M / Jeudi M)	4%	23	1	1	1	MOUHERS
CC VAL DE BOUZANNE	36-10 - RETOUR	TAD Proxi		Neuvy-St-Sépulchre (Mardi M / Jeudi M)	Aucune réservation à ce jour					
CC VAL DE BOUZANNE	36-58 - ALLER	TADR	Ligne 1	(Neuvy-St-Sépulchre) PLACE DU CHAMP DE FOIRE	14%	56	8	7	10	GOURNAY MOUHERS MERS-SUR-INDRE LYS-SAINT-GEORGES NEUVY-ST-SÉPULCHRE
CC VAL DE BOUZANNE	36-58 - RETOUR	TADR	Ligne 1	(Neuvy-St-Sépulchre) PLACE DU CHAMP DE FOIRE	48%	56	27	4	32	GOURNAY MERS-SUR-INDRE LYS-ST-GEORGES

Annexe 2



Approche du territoire à travers sa dynamique globale

Un habitat majoritairement individuel et de grande typologie

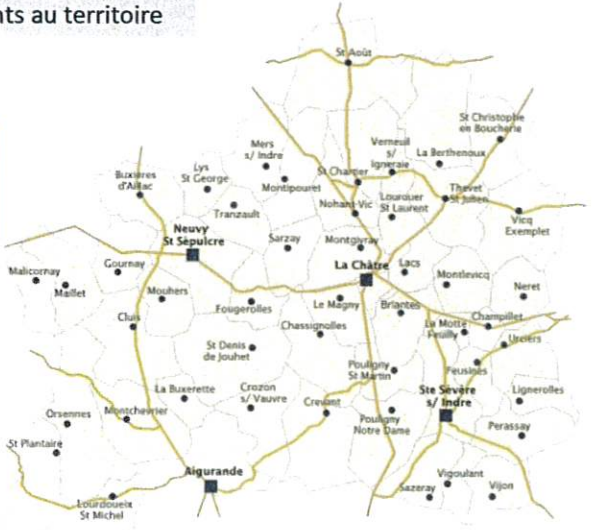
Forte appartenance des habitants au territoire

Légère hausse du nombre de logements

Légère baisse de la population entre les 2 derniers recensements (solde naturel)

Une augmentation des ménages de personnes seules

Un vieillissement marqué de la population



Chiffres-clés et dynamique de territoire(s)

Sources : INSEE, FILOCOM



Logements

(16 746 résidences principales sur le pays)

CC Val de Bouzanne CC La Châtre-Ste-Sévère CC La Marche Berrichonne

3485 résidences principales

9378 résidences principales

3883 résidences principales

2326 propriétaires occupants

6206 propriétaires occupants

2346 propriétaires occupants

606 logements vacants parc privé (23%)*

1614 logements vacants parc privé (17%)*

878 logements vacants parc privé (17%)*

11 % vacants de plus de 2 ans

11 % vacants de plus de 2 ans

16 % vacants de plus de 2 ans

579 résidences secondaires

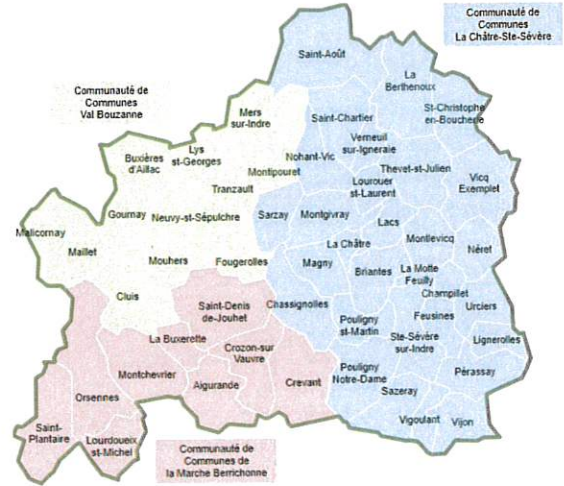
1653 résidences secondaires

968 résidences secondaires

94,9% de maison (~4,6 pièces)

89,5% de maison (~4,6 pièces)

95,3% de maison (~4,5 pièces)



*Taux de vacance départemental : 13%

Chiffres-clés et dynamique de territoire(s)

Sources : INSEE, FILOCOM



Habitants

(27 656 habitants sur le pays)

CC Val de Bouzanne CC La Châtre-Ste-Sévère CC La Marche Berrichonne

37,4% de personne seule

41% de personne seule

41,6% de personne seule

64,9% des ménages présents depuis + de 10 ans

62,4% des ménages présents depuis + de 10 ans

66% des ménages présents depuis + de 10 ans

35,4% population de 60 ans et +

41,8% population de 60 ans et +

47,3 % population de 60 ans et +

47 % ménage modeste et très modeste

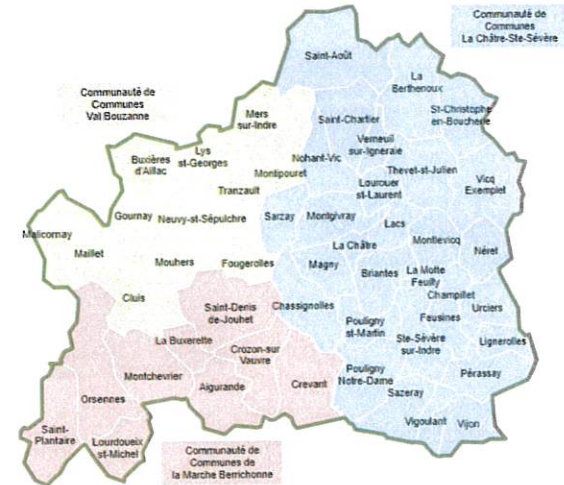
47 % ménage modeste et très modeste

58 % ménage modeste et très modeste

13,8 % Taux de pauvreté*

16,2 % Taux de pauvreté*

20,5 % Taux de pauvreté*



*Taux de pauvreté départemental : 15,4%

Rénovation énergétique

9565 résidences principales privées construites avant 1974

57 % soit des résidences principales privées

23 % Sont des passoires énergétiques (DPE : F et G)

5377 propriétaires occupants sont modestes et très modestes selon les critères de l'ANAH

49 % soit du nombre de ménages propriétaires occ.

33 % Sont « très modestes »

Réponse actuelle au sein du pays sur ce volet :

Quel traitement de cette thématique aujourd'hui sur le pays ?

Information, communication et accompagnement par le pays en régie pour les ménages modestes/très modestes. Accompagnement par l'ADIL pour les autres ménages
Aides de l'ANAH sans abondement du pays

Le pays sous-traite une partie de la mission à un technicien.

Une moyenne de 80 projets accompagnés par le pays et financés par l'ANAH sur l'OPAH actuelle – signe d'un dispositif dynamique.

35

Sources : ADEME, FILOCOM, bilan du pays

Zoom sur les logements locatifs privés

SITUATION ACTUELLE

1158 logements locatifs privés d'avant 1974

1463 Ménages occupant un logement locatif privé construit il y a plus de 15 ans

28 % Des locataires sont sous le seuil de pauvreté en région Centre

TENDANCE OBSERVEE

+3 % de personnes seules depuis 2015 et une demande locative resserrée sur des typologies 2 et 3.

Sur l'ensemble du pays le taux de pauvreté est nettement plus élevé chez les locataires.

Un parc locatif social insuffisant pour répondre aux demandes du territoire.

Réponse actuelle au sein du pays sur ce volet :

Quel traitement de cette thématique aujourd'hui sur le pays ?

Accompagnement par le pays en régie comme pour les propriétaires occupants.
Aide aux travaux de l'ANAH sans abondement du pays

Quasiment aucun dossier jusqu'alors. Les nouvelles modalités d'aides pourraient dynamiser l'accompagnement de ce public.

36

Sources : Région, FILOCOM, INSEE



Temps d'échanges | Regards croisés sur la thématique « rénovation énergétique »

Apports des ateliers menés avec les communes :

.thématique sur laquelle la communication pourrait être d'avantage territorialisée dans les bilans mais aussi dans l'approche habitants.

.thématique fléchée par l'ensemble des participants comme prioritaire à poursuivre. Sentiments partagés que les actions menées via les précédents dispositifs sont visibles à l'échelle du pays, de la communauté de communes voir de la commune pour certains élus. Dynamique à pérenniser donc en venant s'ancrer encore d'avantage sur les territoires.

37

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Adaptation

4361 personnes de 75 ans et +

soit
16 %

De la population du pays

30 % sont potentiellement en perte d'autonomie (étude INSEE)

45 % Sont modestes ou très modestes

Réponse actuelle pour le pays sur ce volet :



→ Zoom sur le Programme d'Intérêt Général (PIG) Départemental en cours jusqu'au 31/12/2024.

Il porte un guichet unique et se charge de d'accompagner dans la définition des besoins, de mobiliser et de coordonner les aides possibles permettant d'obtenir jusqu'à 80 % de subventions (sous réserve de l'examen de chaque situation particulière).

Quel traitement de cette thématique aujourd'hui sur le pays ?

Via le PIG porté par le CD 36
Guichet unique avec information, accompagnement administratif et technique et abondement des aides aux travaux de l'ANAH par le CD et la Région.

Le pays est uniquement relais d'information et d'orientation

En moyenne, annuellement, 50 dossiers sont déposés avec réalisation de travaux pour le pays.

38

Sources : FILOCOM, INSEE, CD



Temps d'échanges | Regards croisés sur la thématique « adaptation »

Apports des ateliers menés avec les communes et un groupe d'acteurs ressources :

.thématique identifiée comme un enjeu prioritaire au vu de la dynamique démographique du territoire

.thématique qui pourrait être imaginée avec une approche plus territorialisée – facilitatrice dans l'identification du besoin, dans l'accompagnement de proximité avec l'enjeu de parvenir à traiter de façon anticipée le besoin.

. Réflexion d'un portage de la thématique qui faciliterait la réactivité devant une situation urgente (accident).

39

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Le parc privé potentiellement indigne*

* Logements au confort médiocre (classement cadastral 7-8)

2282 logements du parc privé du pays en catégorie 7/8

soit

11 %

Du parc du pays

20% De résidences principales (Attention données partiellement secrétisées, il s'agit d'un minimum projeté)

44% De logements vacants

Réponse actuelle au sein du pays sur ce volet :



La lutte contre l'habitat indigne est à la fois complexe et indispensable dans un dispositif d'amélioration de l'habitat. Elle regroupe :

- Les propriétaires occupants qui n'ont pas forcément conscience de la situation, parfois d'urgence ou de risque pour leur santé & sécurité
- Les locataires : qui ont besoin de faire appel à un tiers pour intercéder auprès de leur bailleur

Dans les 2 cas, il y a donc besoin de repérage, d'une action multi-partenaire, et d'un suivi au long cours avec une ingénierie financière forte.

Quel traitement de cette thématique aujourd'hui sur le pays ?

.Accompagnement par SOLIHA 36 à travers une convention d'objectifs avec le pays pour l'habitat indigne occupé.

.Sur le vacant, le pays porte.

.Abondement du pays de 150€ par logement dans la limite de 10 situations par an dont 3 pour les milieux occupés.

28 situations ont pu être financées sur l'OPAH en cours avec une prépondérance sur les logements vacants.

40

Sources : FILOCOM, PPPI



Temps d'échanges | Regards croisés sur la thématique « habitat indigne »

Apports des ateliers menés avec les communes :

.thématique sur laquelle l'abondement pourrait être à repenser à la hausse pour faciliter la réussite des projets souvent complexes et coûteux

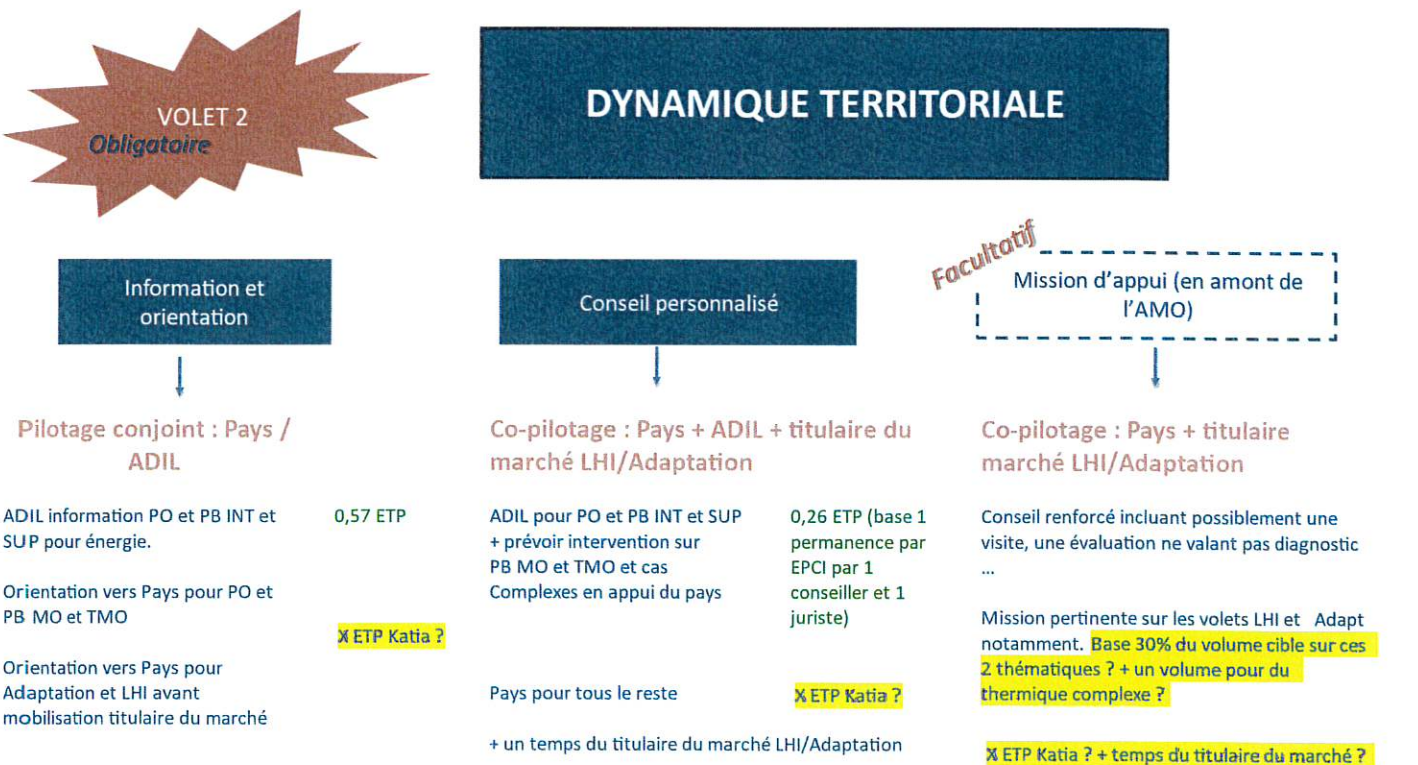
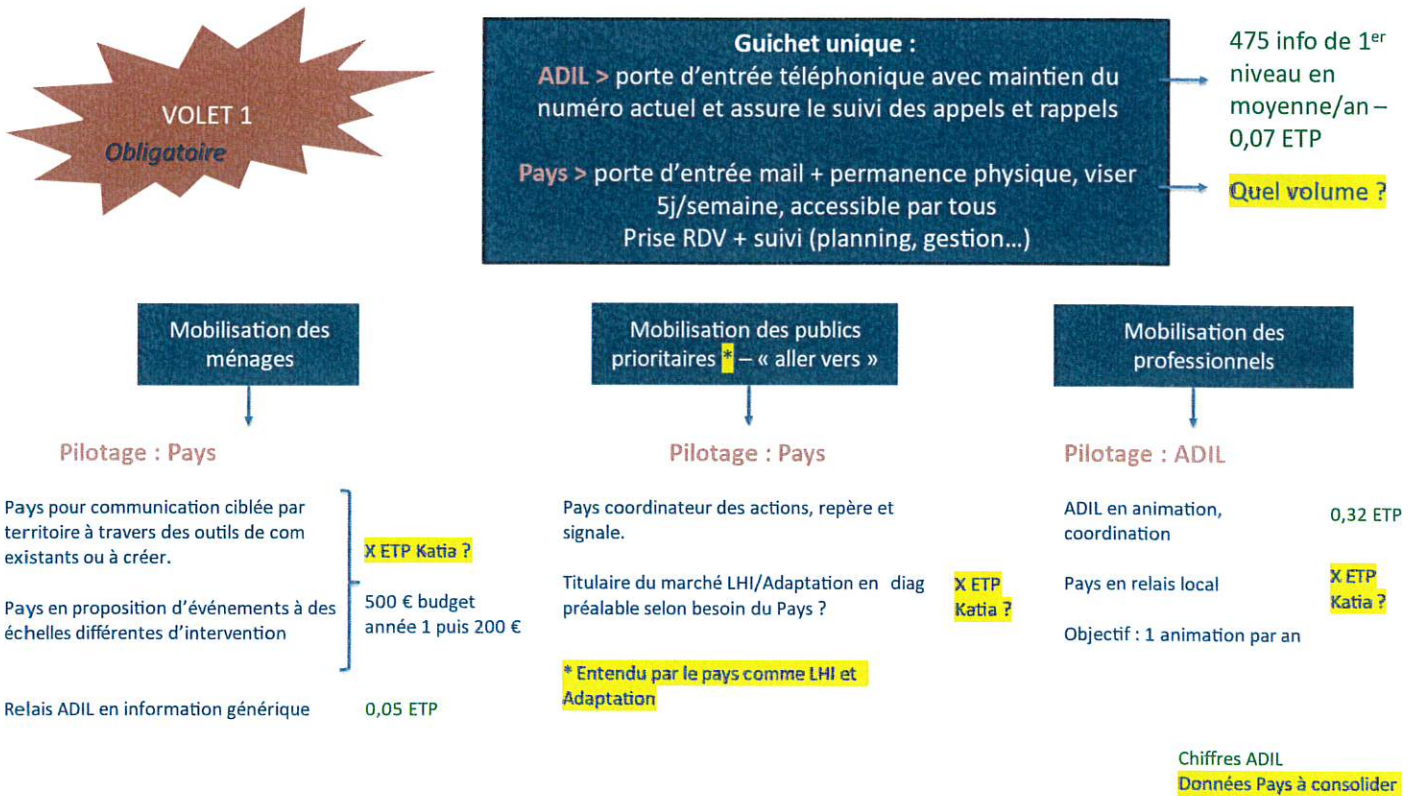
.thématique qui peut venir croiser celle du vieillissement avec des situations identifiées par les communes notamment dans les zones de grande ruralité.

.thématique spécifique qui nécessite un accompagnement particulier avec le développement en relai d'une communication très locale (approche à la commune selon les besoins), sans stigmatisation des habitants.

41

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Annexe 3



VOLET 3 Facultatif

ACCOMPAGNEMENT

Rénovation énergétique

Adaptation

Habitat indigne

AMO Pays pour MO/TMO
DIAG par marché

Marché pour AMO + DIAG

Propriétaire Bailleur
Propriétaire Occupant

X ETP Katia ?

+ coût marché
Actualiser base
budgétaire selon
nouvelles prérogatives
de l'ANAH

Intérêt de proposer un marché unique avec 2 lots indissociables :

- Adaptation
- Habitat indigne

Coût du marché à prévoir ici :

- Reprendre base actuelle pour LHI
- Sur adaptation : base mobilisable en interne à SOLIHA

AIDES AUX TRAVAUX

= abondement de la collectivité sur les aides aux travaux

Selon base actuelle

Rénovation énergétique

Pas d'aides complémentaires
Volume cible : 80 dossiers

Adaptation

Pas d'aides complémentaires
Volume cible : 50 dossiers

OPAH actuelle Habitat indigne

Titulaire de marché sur l'habitat indigne occupé.
3 situations maximum visées par an.

En régie sur le vacant.

Abondement du pays de 150€ par logement dans la limite de 10 situations par an dont 3 pour les milieux occupés.

→ Redéfinition de cette aide ?

28 situations ont pu être financées sur l'OPAH en cours avec une prépondérance sur les logements vacants.

Annexe 4

Statuts

Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry

Création du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry le 17 juin 1996 en application des articles L 166.1 à L 166.5 du code des communes.

Article 1^{er} - Création

En application de l'article L. 5721-2 du Code Général des Collectivités Locales, sont constitués en syndicat mixte à la carte dénommé « Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry », les collectivités suivantes :

- Le Département de l'Indre

- **les communes** d'Aigurande, La Berthenoux, Briantes, La Buxerette, Buxières-d'Aillac, Champillet, Chassignolles, La Châtre, Cluis, Crevant, Crozon-sur-Vauvre, Feusines, Fougerolles, Gournay, Lacs, Lignerolles, Lourdoueix-Saint-Michel, Lourouer-Saint-Laurent, Lys-Saint-Georges, Le Magny, Maillet, Malicornay, Mers-sur-Indre, Montchevrier, Montgivray, Montipouret, Montlevicq, La Motte-Feuilly, Mouhers, Néré, Neuvy-Saint-Sépulchre, Nohant-Vic, Orsennes, Pérassay, Pouligny-Notre-Dame, Pouligny-Saint-Martin, Saint-Août, Saint-Chartier, Saint-Christophe-en-Boucherie, Saint-Denis-de-Jouhet, Saint-Plantaire, Sainte-Sévère-sur-Indre, Sarzay, Sazeray, Thevet-Saint-Julien, Tranzault, Urciers, Verneuil-sur-Igneraie, Vicq-Exempt, Vigoulant, Vijon

- et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- Communauté de Communes de La Châtre et Sainte Sévère
- Communauté de Communes de La Marche Berrichonne
- Communauté de Communes du Val de Bouzanne

Article 2 - Objet

Ce Syndicat Mixte a pour objet d'élaborer et de mettre en œuvre une politique commune de développement local et d'aménagement global et durable sur son territoire en contractualisant directement avec les partenaires tels que l'Union Européenne, l'Etat, la Région Centre Val de Loire, le Département de l'Indre, et autres partenaires.

A cet effet, le Syndicat exerce les compétences suivantes :

A - COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- 1) Réalise ou fait réaliser les études nécessaires à la définition des objectifs et à la détermination des actions ;
- 2) Définit les objectifs de développement du territoire ;
- 3) Propose une réflexion d'ensemble sur les perspectives de développement économique, social, agricole, touristique, culturel, environnemental ;
- 4) Traduit ces objectifs et cette réflexion d'ensemble dans des programmes d'actions et de développement ;
- 5) Signe des Contrats pour le développement du territoire avec les différents partenaires financiers ;
- 6) Coordonne la réalisation des programmes d'actions et en contrôle le suivi ;
- 7) Assure la gestion et l'individualisation des crédits mis à sa disposition par les partenaires financiers ;
- 8) Coordonne les travaux du Conseil de développement du Syndicat qui est l'organe consultatif du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry ;
- 9) Le Syndicat est également chargé de la mise en œuvre et du suivi d'une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (O.R.A.C.). A ce titre, il pourra assurer la gestion des fonds publics destinés aux artisans et commerçants du Pays de La Châtre en Berry qui réaliseront des actions ou investissements entrant dans le cadre de la dite O.R.A.C.

Les maîtrises d'ouvrage des opérations sont définies par les programmes d'actions.

B - COMPÉTENCES À LA CARTE

1 - Compétence « SCOT »

Ne prennent part au vote que les représentants des collectivités ayant délégué leur compétence :

- Communauté de Communes de La Châtre et Sainte Sévère,
- Communauté de Communes de la Marche Berrichonne
- Communauté de Communes du Val de Bouzanne,

Le Syndicat est compétent en matière d'élaboration, de modification ou de révision du SCoT à l'échelle du territoire, coordonne la gestion du SCoT et en assure le suivi ;

2 - Compétence « PACTE TERRITORIAL ET RENOVATION DE L'HABITAT »

Ne prennent part au vote que les représentants des collectivités ayant délégué leur compétence :

- Communauté de Communes de La Châtre et Sainte Sévère (dans le cadre de sa compétence Politique du logement et du cadre de vie),
- Communauté de Communes de la Marche Berrichonne (dans le cadre de sa compétence Politique du logement et du cadre de vie)
- Communes de NEUVY ST SEPULCRE – BUXIERES D'AILLAC – CLUIS – FOUGEROLLES – GOURNAY – LYS ST GEORGES – MAILLET – MALICORNAY – MERS SUR INDRE – MONTIPOURET - MOUHERS – TRANZAULT

Le Syndicat est compétent pour exercer des missions d'information, de conseils et d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat dans le cadre d'une convention de PACTE TERRITORIAL signée avec l'ANAH et l'État.

Si nécessaire et après décision du Comité syndical, le Syndicat pourra :

- prendre la maîtrise d'ouvrage et réaliser certaines opérations dites "d'intérêt général", dont l'échelle territoriale pertinente correspond à l'ensemble des communes du Syndicat,
- mener certaines opérations sous mandats pour le compte d'une ou plusieurs collectivités du territoire le souhaitant.

Article 3 - Sièges

Le siège du Syndicat des communes adhérentes est fixé à la Mairie de LA CHATRE.

Article 4 - Durée

Le Syndicat est institué pour la durée nécessaire à la réalisation de ses objectifs dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire et de développement local définies par l'Union Européenne, l'Etat, la Région Centre Val de Loire, le Département de l'Indre, et d'autres partenaires.

Article 5 - Administration

1) Le comité syndical est composé de :

- 2 délégués par commune élus par les Conseils Municipaux des communes adhérentes
- 2 délégués par communauté de communes adhérentes, désignés par les Conseils Communautaires
- Quatre Conseillers Départementaux désignés par le Conseil Départemental.

Les Conseils Municipaux des Communes adhérentes, les Conseils Communautaires des Communautés de Communes adhérentes et le Conseil Départemental désignent un suppléant pour chaque délégué titulaire qui participe au vote avec voix délibérative en l'absence du titulaire.

Le mandat des délégués prend fin soit lors de chaque renouvellement des Conseils Municipaux, soit avec la fin de l'exercice du mandat qu'ils détiennent, soit par décès ou démissions.

2) Le Bureau :

Le Bureau du Syndicat Mixte est composé de 16 membres, dont les quatre Conseillers Départementaux sont membres de droit.

Le Comité syndical élit :

- Un Président.
- Trois Vice-présidents

Le président et les trois vice-présidents représenteront à parité les deux cantons.

- Autant de Membres restant à élire pour parvenir à 16 membres, la parité entre les cantons devant être respectée.

Le Bureau pourra recevoir délégation du Comité Syndical pour l'exercice de certaines attributions.

Article 6 - Budget

Le Budget du Syndicat Mixte pourvoit aux dépenses imposées par l'exécution des missions. Les recettes du Syndicat Mixte proviennent :

- 1) Des financements apportés par la Région
- 2) D'une contribution annuelle des Communes et des Communautés de Communes (*) déterminée en fonction du nombre d'habitants issu du dernier recensement général de la population

() La contribution des Communautés de Communes concernera uniquement les compétences déléguées au Syndicat*

- 3) D'une contribution du Département de l'Indre
- 4) Des Subventions de l'Etat, de l'Union Européenne, des Chambres Consulaires et de tout organisme public
- 5) Du produit des emprunts
- 6) Du produit des dons et legs.

Article 7 - Comptabilité

Les fonctions de trésorier du Syndicat sont assurées par le Service de gestion comptable de La Châtre.

Article 8 - Adhésion - retrait - modification des statuts

Les présents statuts seront annexés aux délibérations des Conseils des collectivités adhérant au Syndicat Mixte, et décidant de sa création et de son objet.

L'adhésion ultérieure de collectivités est soumise à l'accord du Comité Syndical qui détermine les modalités de l'admission.

Le Syndicat Mixte sera régi par les règles édictées aux articles L 5212-1 et suivants du CGCT applicables au Syndicat de communes.